

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 mars 2024

Délibération N° 25/03/2024 19

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« L'école de musique municipale accueille et forme des musiciens.

Aussi, au nom du Bureau Municipal, je vous propose :

- de fixer les tarifs annuels d'accès à l'école de musique

La participation mensuelle par élève et par instrument est donc la suivante :

**PARTICIPATIONS MENSUELLES
PAR INSTRUMENT PAR ELEVE
SUR LES TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES**

	Immercurien		Extérieur		Tarif dégressif* Immercuriens	
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18ans
Frais d'inscription	35 €		35 €		26,50 €	
Cursus Complet Instrument, F.M. et pratiques collectives	15 €	20 €	48 €	65 €	11,50 €	15,00 €
1 Cours Hebdo Éveil Musical, Batucada, FM seule	9,5 €		21 €		7,50 €	
1 Séance Atelier, stage, sortie pédagogique	9,5 €		21 €		7,50 €	
Location d'instrument	13 €		18 €		10 €	

***Tarif dégressif** = Un abattement de 25% pour les élèves domiciliés à Saint-Laurent-Blangy pour chacun des membres d'une même famille dès lors que 3 de ses membres sont inscrits. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 26 mars 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

